



PRÉFET DE LA CHARENTE

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT**

A V I S

Commune de COULGENS

Par arrêté du 27 avril 2015, le préfet de la Charente a accordé le bénéfice du régime de l'enregistrement au GAEC DES ORMEAUX pour la restructuration et l'agrandissement d'un élevage porcin sis au lieu-dit « Les Grandes Versaines » à COULGENS.

Cet arrêté pourra être consulté à la mairie de COULGENS, à la préfecture de la Charente, Direction des Collectivités Locales et des Procédures Environnementales, Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, ou sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr

ANGOULEME, le **- 4 MAI 2015**

P/Le Préfet,
et par délégation,
L'attachée principale adjointe au directeur,


Odile JUIN